



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 66180

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la santé des anciens travailleurs, personnels civils et militaires, et des populations exposés aux essais chimiques et nucléaires effectués par l'armée française dans le Sahara et en Polynésie française, dans les années 1960 et 1970 en particulier. De nombreuses questions restent sans réponse quant à la prétendue innocuité des essais chimiques et nucléaires réalisés. En effet, de nombreuses personnes exposées ont subi de lourdes séquelles immédiates, voire sont décédées quelques mois après, et d'autres connaissent aujourd'hui de graves maladies, notamment cancéreuses. Depuis plusieurs années, des personnes individuellement et l'Association des vétérans des essais nucléaires (AVEN) demandent à l'État d'admettre sa responsabilité en reconnaissant la nocivité de ces expérimentations sur la santé des personnes exposées. Par conséquent, elle souhaite connaître les mesures qu'elle entend prendre afin d'assurer au comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française les moyens de la production rapide d'un rapport complet et exhaustif sur les conséquences de ces expérimentations et lui demande de lui indiquer si elle est disposée, d'une part, à ouvrir les archives militaires à ce sujet et, d'autre part, à créer un fonds d'indemnisation des victimes des essais et de leur famille dans le cas où la responsabilité de l'État serait reconnue. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Dans son rapport publié en février 2002, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a dressé l'historique des essais nucléaires français et étrangers et a analysé les études dosimétriques effectuées. Dans leurs conclusions, les auteurs de ce rapport indiquent qu'il n'y a pas lieu de transposer en France des mécanismes de prise en charge utilisés dans d'autres Etats. En effet, chaque citoyen français bénéficie d'une couverture sociale par l'assurance maladie de la Sécurité sociale qui prend en charge les coûts afférents à la pathologie qu'il peut présenter et, dans le cas où cette pathologie est reconnue d'origine professionnelle, des mécanismes propres aux milieux civil et militaire permettent la prise en charge spécifique de la maladie. Il convient de noter, à cet égard, qu'une vingtaine de personnes ayant participé aux essais nucléaires français ont fait l'objet d'une reconnaissance de maladie professionnelle. Par ailleurs, il est important de rappeler qu'aucune notion de secret militaire n'entrave la transmission des dossiers médicaux personnels. Ces dossiers sont adressés par les services détenteurs aux ayants droit qui en font la demande, conformément à la législation en vigueur. Le ministre délégué aux anciens combattants souhaite ajouter que le suivi sanitaire des essais nucléaires français fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. C'est ainsi qu'à l'initiative du Président de la République, les ministres en charge de la santé et de la défense ont confié, le 15 janvier 2004, au directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) le pilotage conjoint d'un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants des ministres en charge de la défense et de la santé, des instituts et agences concernés (Institut national de veille sanitaire,

Centre international de recherche sur le cancer, Centre national de la recherche scientifique...), des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires, qui peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Dans le cadre de ce comité qui se réunit au moins deux fois par an, seront réexaminés tous les travaux et études relatifs aux éventuelles conséquences sanitaires des essais nucléaires français. Un premier rapport annuel remis aux ministres en charge de la santé et de la défense sera rendu public à la fin du premier semestre 2005.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66180

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5494

Réponse publiée le : 23 août 2005, page 7951